

(Source : [Phychomédia](#))



La cour administrative d'appel de Lyon a donné raison, le 4 mai, à une ancienne auxiliaire puéricultrice d'Echirolles dans l'Isère, atteinte de myofasciite à macrophages suite à des vaccins contre l'hépatite B. Cette maladie est caractérisée par une fatigue chronique, des douleurs articulaires et musculaires ainsi que des troubles cognitifs.

En arrêt maladie depuis 6 ans, la plaignante n'a jamais été payée. Réformant le jugement du tribunal administratif de Grenoble de 2014, la cour d'appel de Lyon a ordonné qu'elle perçoive ses salaires, rapporte son avocat Me Hervé Gerbi.

La plaignante, aujourd'hui âgée de 65 ans, a été vaccinée en 1993 et en 1999 dans le cadre de l'obligation vaccinale liée à son activité professionnelle. Elle a développé les symptômes de la maladie deux ans après le deuxième vaccin.

La cour d'appel indique qu'il ressort du rapport d'expertise de 2011 qu'elle « *présente des lésions musculaires de myofasciite à macrophages traduisant la persistance in situ, prolongée dans le temps, d'hydroxyde d'aluminium (stimulant immunitaire), des années après l'injection intramusculaire d'un vaccin contenant ce composé comme adjuvant* ». Elle considère que « *le lien de causalité entre la vaccination contre l'hépatite B subie et la myofasciite à macrophages dont elle souffre, doit être considéré comme établi* et que sa maladie « *doit être considérée comme imputable au service* ».

En 2013, le tribunal administratif de Pau avait déjà donné raison à une infirmière ayant développé une myofasciite à macrophages suite à des administrations successives de vaccins obligatoires.

En 2014, l'Etat a été condamné à verser 2,4 millions d'euros à une ancienne infirmière, qui avait développé une sclérose en plaques après des vaccins contre l'hépatite B, reçus à partir de 1991.

En 2012, le Conseil d'État a reconnu un lien de cause à effet entre l'aluminium utilisé

comme adjuvant dans un vaccin contre l'hépatite B et la survenue d'une myofasciite à macrophages chez un agent de la ville de Paris.

Partager cet article :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[Google+](#)
[Pinterest](#)

À lire également :



[Vaccins en France : quel est le coût des maladies qu'ils engendrent?](#)



[Propagande de peur : Devrait-on commencer à vacciner contre le virus de la grippe H2N2 en prévision de la prochaine pandémie?](#)



[Dépression : les antidépresseurs amplifieraient parfois les symptômes](#)

Un tribunal reconnaît [encore] un lien entre vaccination et maladie induite



Le vaccin de 2018 contre la grippe probablement inefficace (encore une fois)